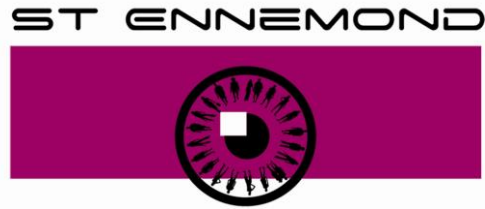


CFP LPP Saint-Ennemond
8-10 rue du Pilat
42400 Saint-Chamond
Tel. :04.77.22.03.
Mail : contact@lpp-st-ennemond.fr



PHOTO

Dossier de candidature "Accompagnant Educatif et Social"

SITUATION D'EMPLOI/APPRENTISSAGE

VOIE DIRECTE *

Vous souhaitez nous présenter votre candidature. Pour nous permettre de mieux l'étudier, voulez-vous remplir ce document d'une façon complète. Nous vous rappelons que nous sommes tenus au secret professionnel.

ETAT CIVIL (en lettre d'imprimerie)

Nom d'usage ou Marital..... Prénom
.....

Nom de naissance
.....

Adresse
.....

CP..... Ville

..... Téléphone

(fixe) Portable

.....

Email

Date et lieu de naissanceAge

Nationalité Sexe : M F

N° S.S.

Profession du père : _____ de la mère : _____

Nbre de frères et soeurs : _____

Situation familiale (entourez la bonne réponse) :

Marié(e) Divorcé(e) PACS Célibataire Veuf (ve) Concubin(e)

Profession de votre conjoint(e) :

Si vous avez des enfants (nombre, âge, sexe) :

FORMATION GENERALE

après LA 3^E

ANNEE de à	ETABLISSEMENTS	DIPLOMES OU NIVEAU (à préciser)	DATE D'OBTENTION

Etes vous inscrit(e) pour passer d'autres sélections ? : OUI NON

si oui lesquellesquels Centres :

EPREUVES

- Passez –vous l'épreuve écrite d'admissibilité (se référer aux diplômes qui dispensent dans l'extrait de règlement)

OUI NON

Si OUI dans quel centre êtes-vous inscrits :

- Passez –vous l'épreuve orale (sont dispensées les personnes qui sont déjà titulaires du DE d'Aide Médico Psychologique ou d' Auxiliaire de Vie sociale souhaitant s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au titre de leur diplôme)

OUI NON

COURS D'EMPLOI/APPRENTISSAGE

Si vous souhaitez effectuer votre formation en cours d'emploi/Apprentissage :

Nom , adresse et N° de téléphone de la structure employeur :

.....

Je soussigné(e).....déclare :

- Avoir pris connaissance et accepté les termes de l'extrait de règlement d'admission
- Que les renseignements fournis sont exacts et je m'engage à en produire toute justification.

Fait à :, le Signature

MODALITES D' INSCRIPTION POUR
LA FORMATION ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

FILIERE EN VOIE DIRECTE – COURS D'EMPLOI/APPRENTISSAGE
Session 2021

CONDITIONS

- les inscriptions à l'examen de sélection sont prises en vue **de la rentrée de septembre 2021** pour les candidats.
- **recrutement mixte**
- **Etre âgé de 18 ans au moins et doivent avoir satisfait aux conditions d'admission (épreuve écrite d'admissibilité et épreuve orale d'admission).**
- **Etre éventuellement en situation d'emploi***, pour la durée de la formation, en situation relationnelle avec les personnes, sous la responsabilité d'un travailleur social ou paramédical. Le temps d'exercice professionnel ne saurait être inférieur à un mi-temps et ce quelle que soit la nature du contrat de travail. Une convention de formation professionnelle en situation d'emploi devra être signée entre l'employeur, le candidat et le LPP-CFP Saint-Ennemond.

Modalités

Dates d'inscription :

Retrait des dossiers au CFP Saint-Ennemond ou sur le site www.lpp-saintennemond.fr

Date limite de dépôt des dossiers dûment complétés :

1^{ère} session : Les inscriptions sont reçues **du 01 décembre 2020 au 12 mars 2021 inclus** (cachet de la poste faisant foi)

2^{ème} session : les inscriptions sont reçues **du 19 avril au 7 mai 2021 inclus** (cachet de la poste faisant foi)

Retourner au LPP-CFP Saint-Ennemond :

- La fiche d'inscription dûment remplie recto-verso et signée
- Photocopie de la carte d'identité
- 2 photos d'identité dont une agrafée au dossier de candidature à l'endroit prévu
- Une lettre de motivation
- 1 Curriculum vitae
- 3 enveloppes à fenêtre transparente** format 110 X 220 timbrées au tarif lettre en vigueur .
Attention aucun autre modèle ne sera accepté
- Photocopies des diplômes éventuels déjà en possession et du PSC 1 si le candidat en est déjà titulaire
- Pour les candidats qui souhaitent bénéficier d'un tiers temps : fournir un justificatif médical
- Un chèque de **42 Euros pour les frais d'inscription et de participation à l'épreuve écrite d'admissibilité libellé à l'ordre du CFP LPP St Ennemond**
- Un chèque de **72 Euros pour les frais d'inscription et de participation à l'épreuve d'admission. libellé à l'ordre du CFP LPP St Ennemond** (chèque restitué en cas d'échec à la première épreuve)
- Un chèque de **32 Euros** pour frais de traitement de dossier **uniquement pour les personnes qui sont déjà titulaires du DE d'Aide Médico psychologique ou d' Auxiliaire de Vie sociale souhaitant s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au titre de leur diplôme.** (pas de sélection d'entrée).

Tout désistement à l'examen d'entrée en formation doit se faire par écrit.

Et les frais d'inscription sont gardés sauf : **S'il parvient à l'établissement dans un délai minimum de 7 jours** :

- avant l'épreuve écrite, l'intégralité des sommes perçues est reversée.
- avant l'épreuve orale, 30 % de la somme sera dans tous les cas conservée pour couvrir les frais de traitement de dossier.

Toute absence à l'une des épreuves ne donnera lieu à aucun remboursement du coût de l'épreuve, **sauf cas de force majeur et uniquement** sur présentation d'un justificatif. **Les frais de sélection versés par le candidat restent acquis au CFP-LPP Saint-Ennemond quels que soient les résultats obtenus au concours.**

Déroulement des épreuves

1^{ère} session : Mardi 23 mars 2021 (de 14h à 15 h 30) les candidats seront convoqués par courrier sur cette demi-journée pour effectuer l'épreuve écrite d'admissibilité s'ils n'en sont pas dispensés.

2^{ème} session : mardi 18 mai 2021 (de 9h à 10 h 30) les candidats seront convoqués par courrier sur cette demi-journée pour effectuer l'épreuve écrite d'admissibilité s'ils n'en sont pas dispensés

Les candidats retenus à l'épreuve seront convoqués à l'**épreuve orale d'admission qui se déroulera** :

- **lors de la 1^{ère} session : à partir du 29 mars 2021**
- **Lors de la 2^{ème} session : à partir du 31 mai 2021**

Nous vous rappelons qu'au cours de ces épreuves l'utilisation de documents personnels est interdite.

Nature des épreuves

Epreuve d'admissibilité (durée 1h30 maximum) :

L'épreuve est constituée d'un questionnaire d'actualité destiné à apprécier les intérêts et la culture générale du candidat ainsi que ses capacités de compréhension et ses possibilités d'expression écrite.

Cette épreuve est organisée par le centre de formation mais harmonisée avec les autres centres de formation de la Région.

La note obtenue doit être supérieure ou égale à 10 sur 20.

Les candidats titulaires d'un des titres ou diplômes mentionnés sont dispensés de la partie écrite d'admissibilité : Diplôme au moins égal ou supérieur au niveau IV, *D.E. d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile, Diplôme professionnel d'aide-soignant, Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, BEP carrières sanitaires et sociales, BEPA OPTION services aux personnes, BAPAAT, CAP Petite enfance, CAPA services en milieu rural, D.E. d'assistant familial, Titre assistant de vie.*

Epreuve orale d'admission (durée 20 minutes) :

Un entretien, sous la responsabilité d'un formateur et d'un professionnel à partir d'un questionnaire ouvert renseigné par le candidat avant l'épreuve. Cette épreuve est destinée à apprécier : l'aptitude du candidat à être à l'écoute de l'autre dans une rencontre, mais aussi à savoir se positionner dans une situation de communication interpersonnelle ; la motivation du candidat à l'exercice de cette profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que de la prise en compte de la dynamique de l'organisation.

La note obtenue doit être supérieure ou égale à 10 sur 20.

Transmission des résultats

Admissibilité: **Les candidats seront avisés par courrier uniquement de leurs résultats : élimination ou convocation à l'épreuve suivante. AUCUN RESULTAT NE SERA DONNÉ PAR TELEPHONE.**

Admission en formation : **Après délibération, la commission d'admission se prononce sur les candidatures retenues en tenant compte des critères suivants :**

Pour les candidats en cours d'emploi :

- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 à l'oral.
- Avoir un employeur qui s'engage quant au financement de la formation, à la désignation d'un tuteur de terrain, à l'évaluation de la pratique.

Pour les candidats en voie directe :

- Avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 à l'oral.

En cas d'ex aequo, le document support de l'entretien sera évalué selon des critères de forme et de fond.

Le candidat doit confirmer son inscription en formation par retour de courrier.

- *Non admission* : les candidats non admis ont la possibilité de se représenter à l'examen de sélection sur une autre année. S'ils en font la demande, les candidats non admis peuvent être informés des motifs de leur non admission, **dans le mois de la promulgation des résultats.** Ces informations leur seront transmises oralement lors d'un entretien.

Début des **cours mi-septembre 2021** (sous réserve)